

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES
Agence Routière départementale de Moret/Veneux

Moret-Loing-et-Orvanne, le 15 décembre 2022



Dossier suivi par Céline Christe
Tél : 0160734416
9 rue du Bois Prieur
Veneux les Sablons
77250 Moret Loing et Orvanne
Nos réf : DR/ARD de Moret/Veneux
CC/IP/2022-552

CCPM
M. Barbosa
29 avenue du Général de Gaulle
77130 MONTEREAU FAULT YONNE

OBJET : PA 077 061 22 00001

Monsieur,

En nous adressant le permis d'aménager cité en objet pour un découpage parcellaire en vue de la viabilisation du site sis chemin des Graviers/chemin de la Sablière/RD606 au bénéfice de la SCCV Cannes Ecluse, vous sollicitez notre avis en tant que gestionnaire du Domaine Public Routier sur la route départementale n°606 sur le territoire de la commune de CANNES ECLUSE.

Suite à la réunion qui a eu lieu le 17 octobre dernier et à la transmission de nouveaux plans et explications en date du 28 novembre du demandeur, j'émets un avis favorable au permis d'aménager de la ZA des Cailloux à Cannes Ecluse.

Le giratoire en raccordement sur la RD606 devra néanmoins faire l'objet d'une validation technique définitive y compris pour le volet assainissement et raccordement aux fossés existants.

Concernant les remarques faites en réunion, les nouveaux plans et coupes ainsi que l'explicatif transmis par mail répondent aux remarques que l'ARD a pu formuler à l'exception des places PMR qui sont manquantes. Il faudra en effet en prévoir 2 % minimum dans le projet par rapport aux stationnements créés et donc les réaliser aux normes en vigueur.

Je réitère également notre vigilance sur l'organisation et le fonctionnement de la partie parc d'activités où il sera nécessaire de réfléchir au stationnement des PL et surtout empêcher de se retrouver avec des PL en attente depuis la RD606.

En ce sens, le passage piéton proposé entre les 2 giratoires et celui sur la voie d'accès à la zone d'activités sont également à supprimer pour éviter tout ralentissement.

Une réflexion sur des places avec bornes électriques aurait pu également être faite.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric PICOT
Chef de l'ARD

Copie : mairie Cannes Ecluse

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

/ Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr